

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

SEANCE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2023

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 28 juin à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 22 juin 2023.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MALAYEUDE, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, Mme CHOLET, M. PIAT, M. BERTHIER, Mme DIAS (départ à 20h35), M. BOURZIK, Mme HENNECHART, Mme FUENTES, M. TAGLANG, Mme ALI, M. PEREIRA, Mme REYNAUD, Mme SUCHOD, M. FREMIN, M. SAUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme PONZIO-REFATTI donne pouvoir à Mme LAMAURT
M. TOURE donne pouvoir à M. BOURZIK
M. GIBERT donne pouvoir à M. PEREIRA
M. BENAICHE donne pouvoir à M. MARTINACHE
Mme DIAS donne pouvoir à M. BUTIN (A partir du point 3)
Mme PONCHARD donne pouvoir à M. VALLEE
Mme YILMAZ donne pouvoir à M. BERTHIER
M. ASSAS donne pouvoir à M. MALAYEUDE
M. RIGAULT donne pouvoir à Mme BOILEAU
Mme BRECHU donne pouvoir à Mme ALI.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme GRIMAUD, M. LECHUGA, Mme JARY.

SECRETARE DE SEANCE :

M. MALAYEUDE.

N°2023.06.33 – Création de poste et modification du tableau des effectifs.

Sur présentation de Madame Rahima MAZDOUR, Maire-Adjoint Déléguée aux Ressources Humaines, au Commerce et à l'Artisanat,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.313-1,

Considérant qu'au regard des mouvements de personnel, et d'un recrutement à venir, il convient de créer un poste de rédacteur, dans le cadre du recrutement d'un.e chargé.e de projets événementiels,

Considérant que l'Ecole de Musique va proposer pour la saison 2023/2024, deux nouveaux cours, l'un de coaching vocal et l'autre d'atelier Rock,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Ressources Humaines, du Commerce et de l'Artisanat en date du 23 juin 2023,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
PAR 28 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS**

ARTICLE 1 : MODIFIE la liste des emplois communaux en autorisant la création d'un poste de rédacteur à temps complet.

ARTICLE 2 : MODIFIE la liste des emplois communaux de la façon suivante :

Filière culturelle enseignement artistique

Cadre d'emploi des Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique

Grade d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique :

- 2 postes d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique dont la quotité de temps sera de 3 heures hebdomadaires chacun.

Christian DEMUYNCK
Maire



Jean-Philippe MALAYEUDE
Secrétaire

